

HOIRIE GILLON

p/a Gardiol Olivier
Crêt Pluma 1
CH-1091 GRANDVAUX
Tél. +41 79 353 80 14

olivier.gardiol@gmail.com

RECOMMANDÉ

Service de l'urbanisme
Commission de recours en matière de
construction de Lausanne

Rue du Port-Franc 18
Case postale 5354
1001 Lausanne

Lausanne, le 18 novembre 2024

Référence : Enquête publique du plan d'affectation no. 662 « Alpha-Palmiers »
Dépôt d'une opposition

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous déposons contre le plan d'affectation 662
« Alpha-Palmiers » rue du Petit-Chêne 30-34

une opposition.

Le plan d'affectation précité permettrait, du côté de notre parcelle 5887 au chemin de Mornex 8 et 8bis une extension en hauteur et en largeur du bâtiment existant à une élévation portée à une cote d'altitude de 490 m., par rapport à l'actuelle construction s'élevant à 482 m. De plus la limite de construction est portée de l'actuel bâtiment arrondi donc en retrait, à une paroi rectiligne sur toute la longueur de la parcelle 5883 et à 0m de la limite entre ladite parcelle et la nôtre 5887.

Notre parcelle 5887 se compose d'un bâtiment principal « Villa Victoire » classée en note *3*, d'un bâtiment annexe également classé en note *3*, et d'un jardin protégé également en note *3*

Compte tenu des points clairement présentés et à respecter dans le plan d'affectation :

- Valoriser le patrimoine et son identité
- Préserver les vues et dégagements

Nous motivons notre opposition comme suit :

1. Notre jardin précité bénéficie actuellement côté Levant d'un précieux ensoleillement. Par contre il souffre tout au long de la journée du côté sud de l'ombre projetée par les nombreux et grands arbres interdits d'abatage par la Ville de Lausanne. Nos demandes récentes d'abatage d'un ou deux résineux existants, dans le but de dégager de la lumière pour ce jardin, entre autres le Ginkgo Biloba existant, se sont soldées par un refus des autorités concernées.
Il en résulte une humidité permanente préjudiciable à un sain développement de sa végétation, tel qu'un jardin classé devrait bénéficier.
Réduire sensiblement par l'élévation des bâtiments tel permis par le PA en question, le

seul ensoleillement actuel, tant en été qu'en hiver, si nécessaire à sa végétation et sa faune, sera très préjudiciable à sa diversité actuelle.

Les propriétaires signataires de la présente opposition sont particulièrement sensibles au développement durable de notre environnement et de notre société. Leur soutien est complet aux nombreuses initiatives de la Ville de Lausanne favorables tant à la biodiversité qu'à la décarbonatation de notre atmosphère. A titre privé deux projets sont d'ailleurs en cours de réalisation en termes de chauffage par géothermie, qu'à l'assainissement de l'enveloppe des deux bâtiments classés. Ces efforts sont particulièrement onéreux mais répondent à l'acte citoyen que cela représente pour notre société.

Pour ce qui concerne les efforts favorables à la biodiversité dans notre jardin classé, le soleil est indispensable pour favoriser le développement des hyménoptères, des lépidoptères et autres insectes indispensables à cette biodiversité. Nous avons créé à cet effet des plates-bandes fleuries dans la partie nord-est de notre jardin.

Permettre par le PA proposé une surélévation de l'actuel bâtiment de 8m, ainsi que son extension sur toute la longueur de la parcelle, et de plus en limite de propriété, péjorera plus avant les conditions déjà précaires de ce jardin classé.

2. Le patrimoine et l'identité que représentent nos deux bâtiments classés « Villa Victoire » et son annexe, ainsi que le jardin également classé, se doivent de ne voir leur ouverture restreinte plus avant de leur vue côté est. Cette ouverture s'est trouvée déjà passablement réduite lors de la démolition-reconstruction de l'hôtel Alpha-Palmiers en 2001.

Compte tenu des faits exposés ci-dessus, le plan d'affectation ne devrait pas être accordé tel quel, mais revu à la baisse, tant en altitude qu'en largeur, car à l'encontre de la protection du patrimoine existant.

En souhaitant que la présente opposition trouve une réponse positive, recevez nos salutations les meilleures.

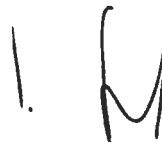
Les membres de l'Hoirie Gillon, propriétaires de la parcelle construite 5887 :




Christine Oesch



Sabine Perret



Laurence Gardiol

par procuration


Olivier GARDIOL